

Arrêté du 26 AVR. 2019 2019 portant délégation de signature pour la direction en charge des risques de la Caisse des dépôts et consignations

CDC-AD19008

Le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations,
Vu le code monétaire et financier, notamment les articles L. 518-2 et suivants et les articles R 518-1 et suivants ;
Vu le titre X de la loi sur les finances du 28 avril 1816 modifié ;

Arrête :

Article 1

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de la direction chargée des risques du groupe, à Mme Pauline Cornu-Thenard, directrice des risques du groupe, et à M. Bernard Icard, directeur délégué, y compris les actes relevant des dispositions du code de la commande publique.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pauline Cornu-Thenard et de M. Bernard Icard, délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite de leurs attributions respectives, à l'exclusion de ceux relevant des dispositions du code de la commande publique, à :

- 1° Mme Marion Cabrol, responsable du département pilotage transverse des risques ;
- 2° Mme Marie-José Gireaud, responsable du département risques financiers ;
- 3° Mme Annabelle Beugin-Soulon, responsable du département engagements ;
- 4° Mme Juliette Masson-Leininger, responsable du département risques du réseau ;
- 5° M. Miroslaw Luczak, responsable du département pilotage des comités d'engagements ;
- 6° M. Alain Bouillé, responsable du département sécurité des systèmes d'information.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marion Cabrol, responsable du département pilotage transverse des risques, délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de ce département, à l'exclusion de ceux relevant des dispositions du code de la commande publique, à Mme Arabelle Fontaine, adjointe à la responsable du département pilotage transverse des risques.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marion Cabrol, responsable du département pilotage transverse des risques, délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite de leurs attributions, à l'exclusion de ceux relevant des dispositions du code de la commande publique, à M. Matthieu Beaux, responsable du service pilotage des risques filiales.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-José Gireaud, responsable du département risques financiers, délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite de leurs attributions respectives, à l'exclusion de ceux relevant des dispositions du code de la commande publique, à :

- 1° M. Romain Girardot, responsable du service analyse financière portefeuilles financiers ;
- 2° M. David Rego, responsable du service ingénierie financière ;
- 3° M. Arnaud Dura, responsable du service analyse financière habitat social & secteur public local ;
- 4° Mme Lynda Bouvet, responsable du service analyse financière sociétés commerciales et établissements publics.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annabelle Beugin-Soulon, responsable du département engagements, délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite de leurs attributions respectives, à l'exclusion de ceux relevant des dispositions du code de la commande publique, à :

- 1° Mme Estèle Aussant, responsable du service bancaire ;
- 2° M. Paulo Botas, responsable du service prêteur.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Estèle Aussant, responsable du service bancaire, délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de ce service, à l'exclusion de ceux relevant des dispositions du code de la commande publique, à Mme Adrienne Bitegye, adjointe à la responsable du service bancaire.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Juliette Masson-Leininger, responsable du département risques du réseau, délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de ce département, à l'exclusion de ceux relevant des dispositions du code de la commande publique, à Mme Catherine Cappe-Chaneliere, adjointe du département risques du réseau.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Miroslaw Luczak, responsable du département pilotage des comités d'engagements, délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de ce département, à l'exclusion de ceux relevant des dispositions du code de la commande publique, à :

- 1° Mme Emmanuelle Borrelly, adjointe au responsable du département ;
- 2° Mme Sophie Comlar-Lacombe, adjointe au responsable du département ;
- 3° Mme Albane Couvrat, adjointe au responsable du département.

Article 8

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain Bouillé, responsable du département sécurité des systèmes d'information, délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de ce département, à l'exclusion de ceux relevant des dispositions du code de la commande publique, à M. Nicolas Burtin, responsable du service sécurité transverse.

Article 9

Le présent arrêté, qui entre en vigueur le 1^{er} mai 2019, sera publié sur le site internet de la Caisse des dépôts et consignations.

Fait le 26 AVR. 2019



Eric Lombard